

ÉCRIRE POUR LES DROITS

3-17 décembre 2011

Vous pouvez faire changer les choses

NIGERIA LES HABITANTS DE PORT HARCOURT

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

AFR 44/017/2011

AILRC-FR

Décembre 2011

AGISSEZ POUR LES HABITANTS DE PORT HARCOURT

Au Nigeria, depuis l'an 2000, plus de deux millions de personnes ont été expulsées de force de chez elles. Des centaines de milliers d'autres sont toujours menacées.

Ces expulsions visent généralement des personnes marginalisées, dont beaucoup ont vécu pendant des années sans eau potable ni installations sanitaires, sans pouvoir bénéficier de services de santé adaptés ou accéder à l'éducation.

Dans certains cas, les membres des forces de sécurité ont eu recours à une force excessive pour étouffer les protestations contre les démolitions prévues. Le 12 octobre 2009, 12 personnes ont été abattues par les forces de sécurité sur les berges de Bundu à Port Harcourt, dans l'État de Rivers, alors qu'elles participaient à une manifestation pacifique contre la démolition de leurs foyers.

Le 28 août 2009, le quartier informel de Njemanze, qui était situé au bord d'un cours d'eau à Port Harcourt, a été rasé, laissant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sans abri. Aucune véritable consultation préalable n'avait été menée auprès des résidents, qui n'avaient pas reçu de notification adéquate. Ils n'ont bénéficié d'aucune compensation ou solution de relogement ni d'aucun recours légal, en dépit des normes internationales relatives aux droits humains.

Njemanze est l'un des 40 sites d'installations informelles que comptent les berges de Port Harcourt. Plus de 200 000 personnes risquent d'être expulsées de force si les autorités poursuivent leur programme de démolition de toutes les autres zones de ce type à Port Harcourt sans appliquer auparavant les garanties nécessaires à la protection des droits humains.

D'après les autorités de l'État de Rivers, la démolition des habitations situées sur les berges est nécessaire à la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine. Toutefois, ce plan de réaménagement a été élaboré sans que les personnes concernées soient consultées.

Conformément au droit international, le Nigeria doit s'assurer que le droit à un logement convenable devienne une réalité et l'État doit s'abstenir de procéder à des expulsions forcées et empêcher cette pratique. Les habitants des berges ont le droit d'être consultés et de participer à l'élaboration des stratégies et des programmes liés au logement.



© Amnesty International

AGISSEZ

Écrivez au président du Nigeria :

- faites-lui part de votre préoccupation à l'égard des 200 000 personnes résidant au bord des cours d'eau à Port Harcourt et menacées d'expulsion forcée ;
- priez-le instamment d'adopter et de mettre en œuvre une politique nationale de logement qui garantira aux Nigériens un logement convenable et, en attendant, de déclarer un moratoire sur les expulsions de populations au Nigeria.

Envoyez vos appels à :

His Excellency Dr Goodluck Ebele Jonathan
President of the Republic of Nigeria
Office of the President
Nigerian Presidential Complex
Aso Rock Presidential Villa
Abuja
Federal Capital Territory
Nigeria

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Envoyez un message de solidarité

Témoignez votre solidarité aux habitants de Port Harcourt en vous prenant en photo avec un panneau portant l'inscription « I support the waterfronts » (« Je soutiens les habitants des berges »).

Mettez votre photo en ligne sur : <http://www.people-live-here.org/solidarity>

Les photos seront présentées publiquement aux habitants des berges de Port Harcourt en 2012.

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk